



3 décembre 2012

communiqué de presse

Conformément à la déclaration de l'Autorité des marchés financiers n° 212C1595, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie, le 10 septembre 2010 (l'« Offre »), sera rouverte du 4 au 17 décembre 2012.

Le retrait obligatoire interviendra le 18 décembre 2012.

NYSE Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de la réouverture de l'Offre ainsi que son calendrier détaillé.

APRR rappelle que, conformément au paragraphe 2.1 de la note d'information conjointe aux sociétés Eiffarie et APRR ayant reçu le visa n°10-306 de l'AMF en date du 7 septembre 2010, le prix de l'Offre de 54,16 euros par action APRR sera ajusté à 42,63 euros pour tenir compte du montant net de l'acompte sur dividende versé en décembre 2010, du montant du solde du dividende versé en juin 2011, du montant net de l'acompte sur dividende versé en février 2012, et du montant net de l'acompte sur dividende versé en mai 2012, respectivement de 1,74 euro, 0,10 euro, 9,14 euros et 0,55 euro.

Le groupe APRR

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe APRR, filiale d'EIFFAGE, exploite 2 264 km d'autoroutes sur les 2 282 km de réseau en concession de l'État.

Axe de communication majeur en Europe, ce réseau compte plus de 21 milliards de kilomètres parcourus en 2011. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, hors activité de construction, a atteint 2 022 millions d'euros pour un résultat net de 395 millions d'euros en 2011. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes.

www.aprr.com